

Actualités

DOCUMENTATION LIGNUM PROTECTION INCENDIE

Deux nouvelles publications



Zug Estates AG, Zoug

Sur le site «Suurstoffi» à Risch Rotkreuz, la première tour en bois de Suisse est déjà en train de voir le jour (voir détail en pages intérieures).

Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI, entrées en vigueur en 2015, ont permis d'étendre l'utilisation du bois. En 2016, les prescriptions ont fait l'objet d'une révision partielle, dont les amendements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Deux nouvelles publications Lignum, partie intégrante de la Documentation Lignum protection incendie, mettent en évidence les possibilités d'utilisation du bois dans la construction et l'aménagement intérieur conformément à la législation révisée.

La révision partielle des prescriptions de protection incendie 2015, effectuée en 2016, améliore la concordance entre la législation relative aux produits de construction et les prescriptions de protection incendie. Les adaptations majeures ont porté sur les directives

AEAI «Matériaux et éléments de construction» et «Utilisation des matériaux de construction».

Les amendements découlant de la révision partielle n'ont cependant qu'une incidence limitée sur l'utilisation du bois. Les produits utilisés en protection incendie, couverts par une norme européenne harmonisée, peuvent être utilisés sur la base de leur classification européenne. Ainsi, les matériaux de construction classés selon la norme EN et dont la réaction au feu correspond à la classe E, comme par exemple les isolants en fibres de bois, font désormais partie du groupe de comportement au feu RF3 (cr). En ce qui concerne les voies d'évacuation, les matériaux de construction classés RF3 sont désormais admis pour des éléments porteurs individuels, ce qui permet l'intégration apparente de structures porteuses linéaires en bois dans ces espaces.

Les façades ventilées des bâtiments de hauteur moyenne intégrant des composants combustibles de part ou d'autre de la zone de ventilation, qu'il s'agisse de l'isolant, des couches de grande surface ou du revêtement, doivent être réalisées dans le cadre d'une construction reconnue par l'AEAI ou équivalente. Les principes de construction peuvent aujourd'hui encore être extraits du fascicule de la Documentation Lignum protection incendie «7.1 Parois extérieures – Constructions et revêtements».

Deux nouvelles publications Lignum en janvier

La documentation Lignum protection incendie expose l'état de la technique pour l'utilisation du bois. Deux nouveaux fascicules compléteront à fin janvier la série de documentations. La publication «1.1

Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie» constitue une aide à la conception afin de déterminer les exigences en matière de protection incendie pour les structures porteuses et les éléments de protection incendie formant un compartiment coupe-feu en bois. Elle met l'accent sur les exigences les plus importantes pour l'utilisation du bois en matière de protection incendie, dans le cadre des concepts standards.

La publication «Bâtiments en bois – Utilisation de matériaux de construction» quant à elle soutient les concepteurs dans la matérialisation des ouvrages, des aménagements intérieurs et des toitures en bois. Des schémas de variantes de construction exposent de manière claire les exigences de chaque couche en matière de réaction au feu des matériaux.

Les nouvelles publications de la documentation Lignum

protection incendie prennent en compte les amendements introduits par la révision partielle des prescriptions de protection incendie AEAI qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles reflètent ainsi l'état actuel de la technique en matière de protection incendie pour l'utilisation du bois.

Ces deux publications peuvent d'ores et déjà être commandées grâce au talon figurant en pages intérieures. Toutes les publications Lignum peuvent en outre être commandées sur Internet (www.lignum.ch/fr > Shop).

Les publications «Éléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistants au feu» et «Construire en bois – Assurance qualité en protection incendie» parues au mois de mai 2015 ne sont pas concernées par la révision partielle 2016 des prescriptions AEAI, et restent donc pleinement valables.

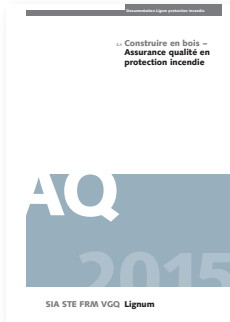
Documentation Lignum protection incendie selon PPI 2015



Classeur avec étiquette dorsale et séparateurs intérieurs

Pour la documentation Lignum protection incendie Noir, largeur 65 mm, No. Art. 27015, Prix CHF 20.–

La documentation Lignum protection incendie détaille l'utilisation du bois conforme aux prescriptions de protection incendie suisses AEAI. Elle constitue un instrument de travail important pour les architectes, les ingénieurs, les autorités de protection incendie et les entrepreneurs, de la conception à la réalisation. Elle transmet un large savoir en matière de protection incendie dans le domaine de la construction en bois et réunit ainsi les conditions cadres nécessaires à la sécurité incendie dans la construction en bois. La documentation Lignum protection incendie se compose de différents blocs thématiques dans lesquels se répartissent les publications individuelles, coordonnées entre elles.

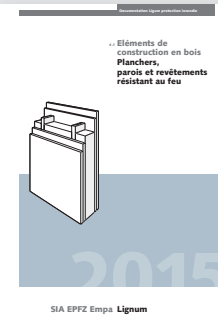


2.1 Construire en bois – Assurance qualité en protection incendie

Elaboration: Association suisse pour des maisons de qualité contrôlée VGQ; Lignum, SIA, STE, Holzbau Schweiz, FRM, VGQ; 2015, A4, n/b, 64 pages, No. Art. 27019, prix CHF 35.– (prix membre Lignum CHF 28.–) Contenu: bases, mise en pratique de l'assurance qualité pour les degrés DAQ 1, DAQ 2 et DAQ 3

Les prescriptions suisses de protection incendie (PPI) 2015 de l'Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie fixent des exigences d'assurance qualité uniformes pour tous les types de structures. La nouvelle directive de protection incendie 11-15 «Assurance qualité en protection incendie» définit les mesures à prendre pour assurer la qualité de la protection incendie pendant toute la durée d'exploitation des bâtiments, et définit les processus de travail et la collabora-

tion entre les personnes concernées et l'autorité de protection incendie. Elle intègre les assurances qualité spécifiques à différents secteurs dans un système global. Le système qualité de Lignum «Construire en bois – Assurance qualité en protection incendie» complète la directive de protection incendie 11-15 «Assurance qualité en protection incendie» avec des mesures d'assurance qualité pour l'utilisation du bois dans la construction. Le système qualité de Lignum est reconnu comme «document fixant l'état de la technique». Le fascicule 2.1 «Construire en bois – Assurance qualité en protection incendie» sert d'aide de travail lors de la conception et la réalisation dans la perspective d'une assurance qualité efficace. Il résume les principales prescriptions de protection incendie et détaille leur concrétisation dans la construction bois. Les responsabilités, les tâches et les mesures sont définies selon les degrés d'assurance qualité et exposées en détail.



4.1 Éléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistant au feu

Auteurs: Prof. Dr. Andrea Frangi, Christoph Angehrn, Ivan Brühwiler, Reinhard Wiederkehr; suivi technique: Prof. Dr. Mario Fontana; Lignum, SIA, EPFZ, EMPA; 2015, A4, couleur, 80 pages, No. Art. 27020, prix CHF 70.– (prix membre Lignum CHF 56.–) Contenu: bases, règles d'exécution, éléments de construction RF1

Les exigences qui s'appliquent aux bâtiments et autres ouvrages dépendent en premier lieu de l'affectation et de la géométrie du bâtiment. La Documentation Lignum protection incendie présente ces exigences appliquées à l'utilisation du bois et de ses dérivés dans la construction. La publication 4.1 «Éléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistant au feu» pro-

pose la composition des éléments de construction capables de répondre aux exigences des PPI AEAI 2015. Ce fascicule est une aide à la conception des planchers et des parois en bois et représente l'état de la technique. Il contient les indications nécessaires à l'exécution des éléments de construction en bois. Les solutions présentées constituent des éléments de construction normalisés. Elles se fondent sur des calculs effectués conformément à la Documentation Lignum protection incendie 3.1, «Dimensionnement de la résistance au feu – Parties de construction et assemblages». Les données figurant dans cette publication ne font pas référence à des produits particuliers. Les fournisseurs peuvent offrir des solutions optimisées quant à la composition et à l'épaisseur des couches par rapport à ce document, impliquant la mise en œuvre de produits testés et au bénéfice d'un système d'assurance qualité.

Bulletin de commande (à faxer au 044 267 47 87)

Société _____

Prénom | Nom _____

Rue _____

NPA | Lieu _____

Téléphone _____

Date | Signature _____

Oui, je commande chez Lignum:

- Ex. 2.1 Construire en bois – Assurance qualité en protection incendie, PPI 2015 (No. Art. 27019) à CHF 35.– (prix membre Lignum: CHF 28.–)
- Ex. 4.1 Éléments de construction en bois – Planchers, parois et revêtements résistant au feu, PPI 2015 (No. Art. 27020) à CHF 70.– (prix membre Lignum: CHF 56.–)
- Ex. Classeur avec étiquette dorsale et séparateurs intérieurs (No. Art. 27015) à CHF 20.–

Port et emballage en sus
Prix sous réserve de modifications

Disponibles à partir de fin janvier 2017



1.1 Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie

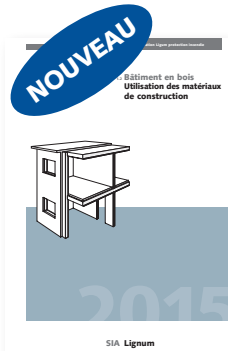
Auteur: Reinhard Wiederkehr; Lignum, SIA; 2017, A4, n/b, 64 pages; No. Art. 27021, prix CHF 35.- (prix pour les membres Lignum CHF 28.-)

Contenu: Bases, voies d'évacuation et de sauvetage, distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu, utilisation des matériaux, concepts standards

La publication 1.1 «Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie» expose les possibilités de l'utilisation du bois dans la construction conformément aux prescriptions de protection incendie suisses AEAI (édition 2015, valable dès le 01.01.2017). Elle prend en compte les amendements introduits suite à la révision partielle des prescriptions de protection incendie AEAI 2016 et reflète ainsi l'état actuel de la technique. La publication constitue une aide à la conception afin

de déterminer les exigences en matière de protection incendie posées aux structures porteuses et aux éléments de construction formant un compartiment coupe-feu. La nouvelle publication contient ainsi les informations principales pour l'utilisation du bois qu'il s'agisse des termes et des définitions ou des champs d'utilisation des matériaux de construction. La publication est reconnue par l'AEAI comme «document fixant l'état de la technique».

Elle décrit en outre les exigences importantes à respecter pour les voies d'évacuation et de sauvetage. Des tableaux synoptiques permettent de déterminer, lors de la phase initiale de la conception, les exigences de résistance au feu pour les systèmes porteurs et les compartiments coupe-feu et ainsi que les conditions essentielles pour l'utilisation du bois. Les exigences les plus importantes en matière de protection incendie pour certaines affectations sont détaillées sur une double page en s'appuyant sur des schémas explicatifs.



1.2 Bâtiments en bois – Utilisation des matériaux de construction

Auteurs: Bernhard Furrer, Reinhard Wiederkehr; Lignum, SIA; 2017, A4, n/b, 52 pages; No. Art. 27022, prix CHF 35.- (prix pour les membres Lignum CHF 28.-)

Contenu: Classification des matériaux de construction, utilisation des matériaux de construction, aménagement des bâtiments, constructions de parois extérieures, charpentes, technique du bâtiment

La publication 1.2 «Bâtiments en bois – Utilisation des matériaux de construction» selon les prescriptions de protection incendie suisses AEAI 2015 prend en compte les amendements introduits suite à la révision partielle des prescriptions de 2016 et reflète ainsi l'état actuel de la technique. La publication sert d'aide à la conception lors de la matérialisation des ouvrages, des aménagements intérieurs et des toitures en bois. La nouvelle publication contient des indications con-

cernant la classification des matériaux de construction et reproduit les principales exigences de la directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction». Des variantes de construction schématiques illustrent les exigences en matière de réaction au feu posées aux matériaux des différentes couches. La publication est reconnue par l'AEAI comme «document fixant l'état de la technique».

Elle présente en outre les matériaux de construction importants dans la construction en bois et les produits de construction bénéficiant d'une reconnaissance générale AEAI en indiquant les différents groupes de réaction au feu auxquels ils sont rattachés. Pour les bâtiments de faible et de moyenne hauteur ainsi que pour les bâtiments élevés, la publication présente, à l'aide de coupes schématiques détaillant chaque couche, les exigences de réaction au feu des matériaux des parois intérieures, des planchers, des parois extérieures (y compris les revêtements), des toitures et des escaliers.

Point de mire



Depuis 2015, les prescriptions de protection incendie suisses autorisent l'utilisation du bois dans toutes les catégories de bâtiments et pour toutes les affectations. Des tours intégrant des éléments de construction en bois ne sont désormais plus une utopie. Pour preuve, le premier bâtiment élevé en bois de Suisse est actuellement en cours de construction dans le canton de Zoug sur le site «Suurstoffi» à Risch Rotkreuz. Il s'agit d'un immeuble de bureaux de dix étages réalisé en construction mixte bois-béton. L'achèvement de l'ouvrage est prévu pour 2018.

Maître d'ouvrage:

Zug Estates AG, Zoug

Architectes: Burkard Meyer Architekten BSA AG, Baden

Concept de protection incendie: Makiol Wiederkehr AG, Ingenieure Holzbau

Brandschutz, Beinwil am See

Ingenieurs en construction bois: Erne AG Holzbau, Laufenburg

Visualisation: Zug Estates AG, Zoug

Bulletin de commande (à faxer au 044 267 47 87)

Oui, je commande chez Lignum:

Ex. 1.1 Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie, PPI 2015 (No. Art. 27021) à CHF 35.- (prix membre Lignum: CHF 28.-)

Ex. 1.2 Bâtiments en bois – Utilisation des matériaux de construction, PPI 2015 (No. Art. 27022) à CHF 35.- (prix membre Lignum: CHF 28.-)

Je souhaite devenir membre individuel de Lignum Suisse (CHF 140.-/an), pour bénéficier des avantages lors de l'achat des produits et des prestations de Lignum.

Port et emballage en sus

Prix sous réserve de modifications

Société _____

Prénom | Nom _____

Rue _____

NPA | Lieu _____

Téléphone _____

Date | Signature _____

Protection incendie dans la construction en bois – nouveau sur «Heureka»

Pour des projets de construction simples, la plateforme d'information «Heureka» de l'Assurance immobilière Berne (AIB) fournit rapidement toutes les informations pertinentes relatives aux prescriptions de protection incendie en vigueur. En coopération avec Lignum, l'AIB a étendu ses informations dans le domaine des constructions en bois. L'AIB continuera à développer sa plateforme et à vous fournir davantage d'informations sur la protection incendie pour les constructions en bois.

www.heureka.ch/fr



Des arguments en faveur du bois

La nouvelle publication de Lignum aborde en 36 pages les arguments en faveur du bois à la lumière de divers thèmes d'actualité. Qu'il s'agisse de durabilité, de confort et de santé dans l'habitat, d'extension et de réhabilitation ou encore de sécurité incendie, Lignum met ainsi à disposition des intéressés (maîtres d'ouvrage, concepteurs, constructeurs, étudiants ou grand public) les qualités du bois remises dans la perspective de ces différentes thématiques. Les premiers exemplaires imprimés sont gratuits (tarif pour des commandes en grand nombre sur demande). La publication peut être en outre consultée sur la plateforme de publication électronique issue.

www.lignum.ch/fr/shop/brochures

Agenda

10 février 2017, **Bulle Séminaire ébénisterie-menuiserie – menuiserie digitale**
Salon Bois/Technibois
www.ahb.bfh.ch/seminaire-ebenisterie-menuiserie

10 au 12 février 2017, **Bulle Salon Bois & Technibois 2017**
Participation de l'Office romand de Lignum
www.salonbois.ch
www.technibois.ch

4 au 12 mars 2017, **Lausanne Habitat – Jardin**
Participation de Lignum en tant que partenaire officiel
www.habitat-jardin.ch

6 et 7 avril 2017, **Epinal/Nancy (F) 7° Forum International Bois Construction (FBC)**
www.forum-holzbau.ch

Les sites du Cedotec et des CAR Lignum romandes font peau neuve

Dès le 1^{er} janvier 2017 le Cedotec – Office romand de Lignum et les communautés d'action régionale romandes de Lignum vous accueilleront sur de toutes nouvelles plateformes en ligne. Basés sur le site de Lignum suisse, ces sites permettront de découvrir les activités des Lignum régionaux selon les standards actuels d'Internet et sur tous les types de terminaux.

Nouvelle brochure Lignum: Ecoles

L'office romand de Lignum publie, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, un nouveau numéro dans la série des brochures d'information au format A5. Richement illustrée, cette brochure présente dix-sept exemples construits afin d'exposer aux maîtres d'ouvrage la

diversité des solutions bois. Des dessins et des photographies illustrent les objets et un court texte explicatif situe les contextes et décrit la construction. En préambule, neuf pages mettent l'accent sur les avantages du matériau bois dans le secteur des constructions scolaires.

Les brochures Lignum sont à disposition des entreprises, des ingénieurs, des architectes, des maîtres d'ouvrage ou des investisseurs qui désirent s'informer. Elles peuvent être visualisées et commandées gratuitement sur le site internet de Lignum.

www.lignum.ch/fr/shop/brochures



Lignum à Habitat – Jardin du 4 au 12 mars 2017

L'office romand de Lignum sera une nouvelle fois présent à Habitat-Jardin, le plus important salon de l'habitat et de la construction en Suisse romande.

En qualité de partenaire officiel de la manifestation, Lignum vous conseillera et présentera les dernières tendances du secteur de la construction bois.

Retrouvez Lignum au sein du Pôle conseil Construire et rénover, en partenariat avec la sia, la Fédération vaudoise des entrepreneurs et Jardin Suisse.

Impressum

«Lignum Journal» – «Actualités Lignum» | Editeur: Lignum, Economie suisse du bois, Christoph Starck, Mühlebachstrasse 8, 8008 Zurich, tél. 044 267 47 77, fax 044 267 47 87, info@lignum.ch, www.lignum.ch | Parution trimestrielle | Rédaction: Michael Meuter, responsable information + RP Lignum, tél. 044 267 47 76, michael.meuter@lignum.ch; Sébastien Droz, chargé de communication, Cedotec–Office romand de Lignum, En Budron H6, CP 113, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 652 62 22, cedotec@lignum.ch | Graphisme: BN Graphics, Zurich | Impression: Kalt Medien AG, Zoug | Reproduction uniquement avec mention de la source | «Lignum Journal» – «Actualités Lignum» 4/16 paraît en complément au «Bulletin Bois» 121/16, «Wir Holzbauer 1/17», «Schreinerzeitung» 1+2/17, «Wald und Holz» 1/17, «La Forêt» 1/17 et «L'Industriel du bois» 1/17